

## CONTRAT DE VENTE D' ACTIONS

*entre*

Jean Dupont  
de Sion (VS)  
domicilié à la rue du Paradis 16  
1206 Genève

Ci-après : le « Vendeur »

*et*

Marie Martin  
de Lausanne (VD)  
domiciliée à la rue du Paradis 16  
1206 Genève

Ci-après : l'« Acheteur »

Ensemble dénommées ci-après les « Parties »

*en relation avec la vente de*

20 actions nominatives de la Société Alpha SA  
dont le siège social est situé à Genève (GE)

---

### **1. Préambule**

- 1.1 La Société Alpha SA est une société anonyme (ci-après la « Société ») dont le siège social est à Genève (GE). Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Genève sous le numéro [numéro]. Elle a pour but l'exploitation d'une société fiduciaire.
- 1.2 Le capital-actions de la Société s'élève à CHF 100 000.-. Il est réparti en 100 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.-. chacune, entièrement libérées.
- 1.3 Le Vendeur est le propriétaire de 20 actions nominatives de la Société et donc, par conséquent, de 20 pour cent du capital social de la Société.
- 1.4 Le présent contrat a pour but de définir les modalités de vente des actions détenues par le Vendeur.